

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue Saint Jean n. 39.

HONNEUR ET PATRIE!

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et lendemain de fêtes exceptés. On souscrit au bureau du PATRIOTE, ou on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 piastres par mois.

ALMANACH FRANÇAIS.

- Dimanche 2.* — Combat de Bir-el-Barh, par le général Desaix, contre les Mamelucks (1799).
 “ Prise de Civita-Vecchia, par le général Championnet, contre les Autrichiens (1799).
 “ Combat de Freisach, par le général Masséna, contre les Autrichiens (1805).

FRANCE.

Paris, 7 janvier.

LE MINISTÈRE DEVANT LA CHAMBRE.

Après bien des hésitations, le Ministère s'est décidé à inaugurer, par un discours du Trône, la reprise de la session. Il avait été question, dans le Conseil, d'engager le débat politique sur la loi des fonds secrets; mais de hautes influences, dit-on, ont fait pencher la balance en faveur de la solennité d'usage. Ainsi, dans la discussion de l'Adresse, la Chambre nouvelle trouvera naturellement l'occasion de juger la politique du Ministère. Si la Chambre de 1842 renferme une majorité opposée à la politique du 29 octobre, cette majorité peut renverser le Ministère sur le terrain même de l'Adresse. Il ne serait pas nécessaire d'attendre ou de provoquer le débat sur certaines questions qui paraissent devoir réunir une majorité opposante, telles, par exemple, que la question du Droit de Visite.

Le Ministère ne voit pas sans effroi le moment où il paraîtra devant ceux qui doivent décider de son sort. Le langage de ses journaux témoigne assez qu'il redoute les votes plus encore que les discours. Le Ministère n'a pas oublié les manifestations qui ont eu lieu dans les collèges électoraux; il sait que sa politique est jugée par le pays, et il craint que ce jugement ne soit confirmé par une Chambre retrempée aux sources de l'élection. Après avoir laissé périliter les véritables intérêts du pays, M. Guizot sent très bien qu'il serait mal venu à recommencer ses grandes phrases sur sa politique de conservation. Stigmatisée, l'an dernier, par l'épithète de *borne*, cette politique pourrait bien, cette année, recevoir sa véritable dénomination, et être appelée tout bonnement du *charlatanisme*. Car on commence à comprendre que l'action de gouverner consiste autant à améliorer qu'à conserver, et que prétendre exclusivement conserver ou exclusivement améliorer, c'est confesser son ignorance et son incapacité gouvernementale.

Le Ministère ne se dissimule pas sa faiblesse et son discrédit. Aussi, a-t-il songé, dit-on, à étayer son pouvoir chancelant sur deux nouveaux moyens: la peur d'une rupture avec l'Angleterre et, par suite, d'une guerre générale; l'impossibilité de trouver dans la Chambre une majorité produisant un Ministère homogène. Voilà par quels moyens le Cabinet du 20 octobre cherchera à soutenir son exist-

ence pendant quelque temps encore. Au dedans, tout est calme; les émeutes et les conspirations ont disparu devant le haro général; l'esprit public est même tombé dans une sorte de torpeur, d'apathie et d'indifférence. M. Guizot ne pourra donc plus, selon sa coutume, argumenter des dangers intérieurs, et montrer les factions prêtes à renverser l'ordre social. Mais si l'orateur du 29 octobre ne peut plus menacer la Chambre de ces ardeurs éphémères dont il l'entretenait naguère, et qui ont fait place à l'atonie la plus profonde en revanche, il fera sonner bien haut les périls imminents de l'extérieur et la possibilité d'une conflagration générale. Il montrera l'attitude inflexible de l'Angleterre, offrant pour alternative à la France la guerre ou le maintien des traités de 1831 et 1833. Il parlera peut-être aussi des démêlés relatifs à la question espagnole, et des chances de lutte en Orient. En un mot, le théoricien de la *paix partout, toujours*, viendra parler de guerre imminente, et confesser ainsi son impuissance à réaliser le programme qui l'a porté au Pouvoir. Et pourtant, par une contradiction flagrante, il se présentera comme le seul homme capable de prévenir une rupture avec l'Angleterre, et de conserver la paix du monde.

C'est surtout par la crainte de la guerre que le Ministère compte dominer la Chambre; c'est en semant les alarmes, en épouvantant les intérêts qu'il n'a pu satisfaire et coordonner, qu'il espère déterminer des votes; en un mot, il rêve une majorité fondée sur la peur. Mais il argumentera aussi de l'impossibilité de former un Ministère homogène qui le remplace; et ici, il faut reconnaître que le Cabinet du 29 octobre sera, jusqu'à un certain point, dans le vrai. Tout porte à croire, en effet, que la nouvelle Chambre, expression fidèle du corps électoral qui l'a produite, sera fractionnée en une multitude de groupes divers, qui, coalisés par un sentiment commun d'opposition, pourront bien renverser le Pouvoir actuel, mais qui auront de la peine à s'accorder pour formuler un système de politique au dedans et au dehors. Évidemment, ce qui manquera à la législature de 1842, comme aux précédentes législatures, c'est l'unité, c'est un drapeau assez haut placé pour rallier autour de lui les différentes nuances d'opinions. La Chambre saura bien ce qu'elle ne veut pas; il lui sera plus difficile de dire ce qu'elle veut.

Ainsi, après dix-sept Ministères qui se sont succédés, depuis 1830, on arrive à l'impossibilité d'en créer un dix-huitième. Après dix-sept majorités plus ou moins factices, et formées par des apports obtenus au moyen de l'intimidation ou de la corruption, on arrive à l'absence de toute majorité parlementaire.

Le Cabinet du 29 octobre sent bien que le secret de sa longue existence tient surtout à la nullité des vues de l'Opposition, au morcellement des opinions dans la Chambre et dans le Pays, à l'impossibilité de tirer de là aucun système positif et pratique. S'il lui reste encore

quelque espérance, c'est dans cet état de choses qu'il la puise. Il semble vouloir jeter à la Chambre et à la France le défi de produire, après lui, aucun Pouvoir politique.

Pour réfuter cet argument d'impossibilité ministérielle, il serait à désirer qu'au milieu des groupes qui composent la Chambre actuelle il se formât un groupe qui arborât pour drapeau une politique qui offrît des solutions organiques et fût crouler en même temps tous les arguments tirés de la peur. Jamais les circonstances n'ont été plus favorables pour produire des idées positives. Le moment est venu de faire de l'opposition, non plus en vue du renversement, mais en vue de la réorganisation. Travailler à jeter les bases d'un Pouvoir nouveau, d'un Ministère à la hauteur des circonstances, et, pour cela, propager des principes de nature à réunir, non seulement une majorité, mais encore l'unanimité des opinions et des intérêts: telle devrait être l'œuvre importante, l'œuvre essentielle, dans la session qui va s'ouvrir.

Selon l'ordre logique, le plan de l'édifice nouveau doit précéder le renversement de l'édifice ancien. La meilleure manière de réfuter les arguments du Ministère, le moyen le plus sûr de le jeter bas, c'est de montrer comment il peut être remplacé, par quoi il doit être remplacé. L'Opposition et la Presse agissent en sens inverse de la logique, en voulant débiter par une coalition qui renverse le Cabinet. Le 29 octobre sera réduit à néant, dès que les divers partis de la Chambre se seront entendus sur les principes qui doivent servir de base au nouveau Ministère. Espérons que quelques hommes de bonne volonté travailleront à cette recomposition intellectuelle au sein de la Chambre, et prépareront ainsi l'avènement d'un Ministère de Conservation et de Progrès. Ce serait la meilleure condamnation du 29 octobre. (Phalange.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

REUNION DANS LES BUREAUX.

La commission chargée de préparer un projet d'adresse en réponse au discours du trône a été nommée aujourd'hui dans les bureaux de la chambre. Huit membres appartenaient au parti ministériel. M. Odilon Barrot a été nommé dans le 2^e bureau. Nous devons dire que cinq membres se sont prononcés contre les traités du droit de visite et pour leur abrogation. Sous ce rapport, l'échec du cabinet est manifeste. M. le ministre des affaires étrangères a seul osé soutenir ces traités impopulaires. La discussion à la chambre et sur tous les points de politique extérieure sera décisive. Nous espérons qu'elle aboutira au résultat que le pays en attend. Nous donnons un résumé aussi complet que possible de la discussion dans chaque bureau.

PREMIER BUREAU. — MM. Bineau et Dilhan ont émis

le vœu de faire expliquer le cabinet sur les négociations commerciales. M. Bineau a insisté pour l'abrogation des traités de 1831 et 1833, comme blessant l'honneur national.

M. Chambolle a exprimé la même opinion.

M. l'amiral Lalande s'est élevé avec énergie contre les traités sur le droit de visite.

M. de Courtois a demandé l'annulation des traités de visite de 1831-1833.

M. Félix Réal combat cette proposition qui est soutenue par MM. de Tocqueville, Chambolle et Baude, qui ont demandé les modifications.

M. Félix Réal a été nommé commissaire par 17 voix contre 10, données à M. l'amiral Lalande. MM. Bineau 2 voix, et Chambolle 1.

DEUXIÈME BUREAU. — Un membre exprime un vœu favorable à l'union belge.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce répond que l'amitié qui existe depuis long-tems entre la France et la Belgique lui faisait un devoir de prêter l'oreille à des propositions qui tendaient à un rapprochement plus intime. Des conversations ont eu lieu; jusqu'ici elles n'ont pas abouti.

M. Wustemberg pense que si des difficultés graves ont arrêté le gouvernement dans la négociation du traité d'union, il ne veut pas s'en rendre juge; mais si le gouvernement avait été menacé par des injonctions d'intérêt privé, et quel que fût le ministère, il le trouverait toujours disposé à l'encourager et le soutenir dans la résistance à des intérêts égoïstes.

M. de Lespée répond que l'union douanière devait amener la ruine d'industries importantes, nécessaires. Pourquoi ces industries ne se feraient-elles pas entendre? Celle des fers, par exemple, est-elle en France dans les mêmes conditions qu'en Belgique?

M. Monnier de la Sizeranne conteste au ministère actuel le droit de s'attribuer le mérite de sa prospérité intérieure; il en revient, dit-il, une grande part aux ministères précédents. L'orateur s'étonne de ce que le ministère ne se félicite pas de sa conduite relativement à la fermeture du protocole; cette question devait aussi être touchée pour satisfaire au vœu de la chambre.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce répond à ses observations. Le ministère n'ayant pas ratifié le droit de visite, le discours ne devait contenir rien qui y eût rapport; il a rendu ainsi hommage au vœu exprimé par la chambre. Le ministre applique ses observations aux traités de 1831 et 1833; il pense que ces traités ont été conclus pour s'opposer efficacement à la traite des noirs.

M. Odilon Barrot déclare à son tour que la base sur laquelle s'appuie aujourd'hui le gouvernement ne saurait être avouée par la chambre sans se mettre en contradiction flagrante avec les décisions de la précédente législature.

Ce n'est pas en effet l'extension donnée aux zones dans le traité de 1841 qui a motivé l'amendement universellement adopté par la chambre, c'est l'atteinte portée au principe de l'indépendance du pavillon, l'abus qui avait été fait d'un droit exorbitant en lui-même, enfin la considération toute dans l'intérêt de la paix à maintenir entre les deux nations, paix qui ne peut être que fortement compromise si le droit de visite réciproque est continué.

C'était donc sur les traités de 1831 et 1833 que portaient les protestations de la dernière législature, et voici que le ministère actuel admet ces traités et ne parle que d'assurer leur exécution. La chambre verra si elle doit donner une nouvelle sanction à ces traités. Il est, plus que probable, d'après les manifestations du corps électoral dont elle émane, qu'elle persistera plus que jamais dans les sentimens si hautement manifestés par la dernière législature, et alors éclaterait un dissentiment entre elle et le gouvernement du roi.

Ce n'est pas que les adversaires les plus prononcés du droit de visite réciproque veuillent que le gouvernement dénonce directement et immédiatement les traités à l'Angleterre; ils accordent dans la forme et dans les procédés tout ce qui peut maintenir des relations pacifiques entre les deux gouvernemens, mais il faut que la chambre exprime très-nettement son opinion sur le principe du droit de visite réciproque et sur le caractère nécessairement temporaire et révocable des traités, sur la résolution de la France de rentrer dans la situation que les Etats-Unis et l'Angleterre elle-même ont réglée dans leur dernier traité, situation qui seule peut concilier et l'indépendance du pavillon, et les droits de souveraineté, et l'efficace répression de la traite.

C'est donc d'après ces bases de la modification fermement résolue des traités, et non d'après la base de

leur maintien et de leur exécution, que le gouvernement doit entamer ces négociations.

En terminant, M. O. Barrot remercie M. le ministre de n'avoir pas fait intervenir les menaces de guerre dont a parlé la presse anglaise; il ne les croit pas sérieuses: il n'admet pas que de pareils moyens puissent influer sur les résolutions d'un grand peuple.

M. de Bussières, Chasseloup-Laubat, Da-blav et Jules de Lasteyrie sont encore entendus sur le droit de visite. Ils s'accordent à demander que l'on entre en négociation pour la question des traités de 1831 et 1833.

M. de Mornay. — Il y a dans ce bureau unanimité pour le maintien de l'honneur et de la dignité nationale. La chambre s'est exprimée hautement dans la dernière session, et la nation tout entière l'a confirmée.

M. O. Barrot. — La chambre veut des négociations immédiates et le rappel des traités.

M. Ducos. — Malgré l'unanimité entre les membres, il y a surtout une différence entre leur opinion et celle de M. le ministre, qui déclare que la France exécute loyalement les traités, et qu'elle doit veiller à ce que les autres puissances le fassent de même; ce qui ne suppose pas des négociations immédiates pour le rappel des traités.

La France a eu des vues philanthropiques, l'Angleterre des vues envahissantes. Ces traités sont-ils permanens, sont-ils transitoires? Les circonstances ont change: la traite n'existe plus, ou peu: un traité nouveau et sur de nouvelles bases a eu lieu avec l'Amérique; on doit donc arriver à des négociations qui tendent au rappel des traités de 1831 et 1833. Ces traités peuvent devenir une cause de guerre.

M. Odilon Barrot est nommé commissaire par 20 voix contre 18 données à M. Darblay, candidat ministériel.

TROISIÈME BUREAU. — M. Corne profite de l'occasion qui lui est donnée par la discussion du projet d'adresse, pour exposer les griefs de l'opposition contre le ministère. Il s'élève avec force contre le peu de sincérité qu'on remarque principalement dans l'exécution des lois relatives à la composition des listes du jury et à la désignation des journaux pour les annonces judiciaires. Il reconnaît le fait de la richesse nationale, mais il ne croit pas que le ministère ait le droit de s'en attribuer le mérite, lorsque surtout on remarque le peu de soin qu'il met à faire cesser l'état d'isolement dans lequel il laisse la France.

Le gouvernement a tort de penser que tout est fini sur la question du droit de visite. Les traités de 1831 et 1833 doivent tomber comme celui de 1840 devant l'énergie de la chambre et les protestations persévérantes du pays. Le cabinet actuel devrait comprendre ainsi la question et se retirer, puisqu'il est dans une situation telle, qu'il est hors d'état de faire prévaloir les véritables intérêts du pays.

M. Dumon (de Lot-et-Garonne) prétend que les assertions de l'honorable préopiniant, qui concernent le jury, n'ont aucune espèce de fondement. Quant à lui, il est persuadé qu'aucune condamnation injuste n'a eu lieu par suite du mode de formation du jury.

Quant à la désignation des journaux qui ont le privilège des annonces, elle appartient à un pouvoir irresponsable. L'honorable orateur s'abstient de la juger, et engage les membres qui la trouveront mauvaise, à faire une proposition à la chambre à ce sujet.

L'honorable M. Dumon se hâte de déclarer, en ce qui concerne le droit de visite, que le traité de 1841 n'ayant pas été ratifié, il est hors de propos d'en parler désormais, puisqu'il est comme non-venu. La couronne a eu donc raison de ne pas en entretenir la chambre.

Relativement aux traités de 1831 et de 1833, ils offrent des garanties que l'on ne doit pas méconnaître, et si leur exécution donne lieu à des abus réels, les négociations diplomatiques y pourvoient.

M. Aylies déclare qu'il ne discutera point la question des listes du jury, en se fondant sur l'appréciation des décisions intervenues. Discuter ainsi, ce serait porter atteinte à l'autorité de la chose jugée. Cependant il est urgent, selon lui, que l'on réforme un mode de composition des listes, en vertu duquel, dans le département de la Seine, par exemple, l'administration est autorisée à faire un tirage de 1,000 noms sur une liste de 24,000 électeurs. Certes, le sort devrait avoir une plus grande part dans la formation des listes des candidats du jury.

L'honorable membre déplore également le droit qui a été donné au pouvoir judiciaire dans le choix des journaux publieurs d'annonces.

Arrivant à la question étrangère, M. Aylies fait re-

marquer combien nore influence, déjà si faible en Espagne sous le ministère du 1er mars, a décliné cependant depuis l'arrivée aux affaires du cabinet actuel. L'absence de notre ambassadeur à Madrid a facilité surtout le succès de l'influence anglaise; et cependant le gouvernement ne cherche aucunement à rétablir la bonne harmonie entre l'Espagne et la France. Ainsi le discours de la couronne affecte de ne point parler de la nation espagnole. Il y est fait mention seulement de la reine Isabelle II.

L'honorable membre termine en prouvant que depuis la ratification des traités entre les Etats-Unis et l'Angleterre, ceux de 1831 et de 1833 sont devenus complètement inutiles et impuissans pour la répression du trafic des esclaves. Il conclut en demandant que l'adresse en provoque l'annulation.

M. de Rémusat dit qu'il ne peut se livrer à une discussion approfondie du discours de la couronne, mais seulement indiquer les questions sur lesquelles il lui paraît que le gouvernement aura à s'expliquer devant la commission. Il rappellera que la politique adoptée est celle du concert européen; or, le mérite de cette politique devait être d'obtenir, pour la France, pour prix de sacrifices plus ou moins douloureux, le rétablissement graduel d'une certaine influence, ou même d'une certaine égalité, sur tous les théâtres où elle a une politique à soutenir; or, il ne paraît pas qu'on y ait réussi. En Orient, on dit qu'une amélioration a été obtenue, est-elle réelle? Les garanties accordées aux chrétiens d'Orient sont-elles efficaces? On en peut douter; mais, si elles le sont, y a-t-il eu de sérieux et impérieux motifs pour enoncer, au moins en apparence, à la protection spéciale dont la France avait comme le privilège à l'égard de nos co-religieux d'Orient? En Espagne, ces difficultés sont anciennes et graves; sont-elles diminuées? L'influence française y a-t-elle gagné du terrain, depuis deux ans, sur une influence rivale? Et sommes-nous dans la meilleure position pour espérer que la majorité de la reine n'amènera par des événemens qui troublent l'équilibre de l'Europe au détriment de la situation séculaire de la France?

Un paragraphe du discours de la couronne parle de l'ouverture de négociations commerciales. Est-ce un paragraphe insignifiant? ou bien est-ce une allusion au projet d'union belge, à cette affaire où, quelque opinion qu'on ait d'ailleurs sur le fond de la question, on a vu si tristement perir la liberté d'initiative du gouvernement? Ou bien est-ce l'annonce indirecte du traité de commerce avec l'Angleterre? Pourquoi ne pas le dire, si, comme on l'assure, ce traité est prêt? Serait-ce qu'on veut se faire dire par la chambre qu'on doit ou ne doit pas le conclure? Quant à la question du droit de visite, on paraît d'accord dans le bureau sur ce point que la chambre doit persister dans les sentimens qu'elle a exprimés l'année dernière. Pour l'avenir, la question est grave.

M. Dumon paraît admettre que, dans des circonstances dont il ne fixe pas l'époque, il pourrait y avoir lieu de modifier les traités existans. Mais, pour réussir dans une négociation qui aurait un tel but, le jour où une telle négociation paraîtrait convenable, il faudrait pouvoir l'entreprendre honorablement. Or, on ne pourrait l'entreprendre honorablement qu'à la condition de penser au moins comme pense l'honorable préopiniant; car, pour ce faire écouter au dehors comme au dedans, il faut penser ce qu'on dit; or, comme le cabinet professe sur le projet du traité de 1741, et sur toutes les questions qui s'y rattachent, des sentimens tout différens de ceux qui paraissent prévaloir, ce serait lui demander l'impossible que de lui demander de suivre une politique sur les principes de laquelle il est en dissentiment avec la chambre.

M. Dumon (Lot-et-Garonne) est nommé commissaire au second tour de scrutin par 20 voix contre 16 données à M. de Rémusat.

(La suite au prochain numéro.)

MONTEVIDEO.

Entrainer la multitude en touchant des ressorts toujours vibrans chez tout ce qui porte un cœur honnête, chez ceux pour qui les mots d'honneur national et de juste gratitude ne sont point encore des expressions vides de sens; — émouvoir l'égoïsme par l'instinct de la conservation menacée; — ceci nous a constamment paru au-dessous des devoirs, de la religion de l'écrivain. Mais éclairer les masses avant de les

inciter; guider le torrent et prévoir à tems les ravages qu'il pourrait occasionner, telle est selon nous la tâche de l'homme de bien : elle est nous l'avouons, au-dessus de nos forces, surtout en présence des circonstances difficiles, inexplicables, où nous place une politique que nous ne pouvons comprendre. Forts de notre conscience, nous parlerons cependant.

L'effet produit par notre déclaration et notre appel d'hier sur les masses intelligentes sera sans doute une bien douce récompense pour les hommes de bien qui nous avaient dictés, car on ne doit point s'y tromper, depuis que l'horizon s'est chargé d'une manière inquiétante, le *Patriote* a cessé d'être l'expression des sentimens d'un seul, il n'est plus que l'écho empressé des sages prévisions et des décisions fermes de nos meilleurs concitoyens. Mais ce mouvement noble et spontané qui s'est manifesté non seulement dans la population française mais parmi tous les résidens étrangers, paraît être désapprouvé et contrarié bien à tort par quelques personnes qui auraient un intérêt plus immédiat à le seconder, à hâter son utile développement. Encore aujourd'hui nous taïrons certains noms, persistant à espérer un sage retour : nous devons toutefois articuler ici quelques faits graves qui sont venus à notre connaissance afin d'éclairer sur leur véritable position quelques uns de nos co-nationaux abusés.

Pourquoi ces déclamations mensongères qui ne peuvent qu'exciter la vindicte publique que nous mêmes cherchons à apaiser ? Pourquoi nous attribuer gratuitement une sottise et odieuse classification entre nos nationaux à nous qui croyons leur avoir mille fois prouvé que nous reconnaissons leur droits égaux à notre sollicitude ? Pourquoi encore, en désespoir de cause, recourir à un moyen anti-français par-dessus tout, et profitant de l'état de détresse de la classe ouvrière, paralyser à force d'or un élan généreux ?

Elle est bien faible, bien peu nationale la cause qui se défend par de semblables moyens, et la notre est déjà gagnée, quoique nous ne l'ayons fait valoir que par la prévision et la vérité.

Que nos compatriotes se mettent en garde contre les perfides insinuations tendant à semer parmi nous la désunion, au moment où nous devons plus que jamais serrer nos rangs : qu'ils regardent attentivement autour d'eux et ils auront bientôt connu que ces coupables machinations sont dictées par de misérables intérêts personnels ou par des passions politiques étranges et plus blâmables encore. C'est à nos compatriotes basques, c'est à dire à des hommes honnêtes et partant faciles à abuser que l'intrigue s'est adressée : et bien ils connaîtront bientôt quels étaient leurs véritables amis et quels étaient ceux qui gémissant de la position fâcheuse que les circonstances leur avaient faite ont cherché avec ardeur les moyens de la faire cesser.

Nous le répétons, la prise d'armes générale sans ridicule distinction de classes ou de positions est pour tout homme qui se dit Français et qui a les yeux sur l'avenir, un devoir, une nécessité. Le cri de l'opinion a répondu à nos indications; un conseil composé des plus honorables citoyens veille sur les intérêts généraux et prépare une organisation sage : les évènements se pressent d'une manière favorable à la bonne cause : espérons dès lors que bientôt toute intrigue sera déjouée et que l'on reconnaîtra que nous n'avions d'autre but que celui d'assurer la tranquillité et la prospérité de tous nos compatriotes sans aucune exception.

par nos... autorités a frappé de stupéfaction la population entière ; mais chez nos compatriotes qui se trouvent aujourd'hui en si grand nombre dans l'escadrille, aux batteries et dans la troupe de ligne et qui rendent de grands services que l'autorité orientale a bien voulu louer, l'indignation a été extrême, générale, et le zèle de tous a redoublé en raison d'un inqualifiable abandon. Chaque jour au milieu de ceux de nos excellens concitoyens qui se sont voués à la défense de la plus noble des causes, nous avons été un instant consolés d'un acte dégradant par la noble réaction qu'il opérerait, et qui en dehors de la prise d'armes générale a doublé les forces nationales : ce dont M. Pichon est d'ailleurs parfaitement innocent.

Nous enregistrons ici avec plaisir la note suivante qui nous a été communiquée par le chef d'une des batteries importantes qui défendent la partie Est de la ville, et qui de tous tems a rendu à la cause de la liberté en France, ici et à Buenos-Ayres les services les plus distingués.

A Monsieur le Rédacteur du Patriote Français.

Monsieur,

Sans cesse absorbé par la défense du point qui m'a été confié je ne m'occupe pas de nouvelles, mais nous venons d'apprendre avec la plus profonde douleur et avec un étrange étonnement que le blocus intimé par Rosas venait d'être consenti par l'autorité consulaire française. Nous en avons gémi, Monsieur, et le sort de nos familles et de nos compatriotes nous a paru singulièrement compromis par une semblable mesure qui avec le tems sera jugée avec sévérité. C'est ainsi que nous nous obligeons mes camarades et moi à faire plus que jamais notre devoir aux postes que nous occupons et ne jamais perdre de vue tout ce que nous commandent et l'honneur et la dignité de notre pavillon. Que nos compatriotes, en toute occurrence, comptent sur nous à la vie, à la mort.

Agréez, etc. Victor d'ESTAING.

COUR D'ASSISES DE LYON.

Audience du 28 décembre.

AFFAIRES MARCELLANGE.—DELIBERATION DU JURY.—ARRET.

A cette audience, qui doit être nécessairement la dernière de cette longue affaire, et de laquelle le jury ne sortira pas sans avoir dit son dernier mot sur le drame mystérieux de Chamblas, l'affluence des curieux a subi une notable recrudescence.

Il est aujourd'hui certain que les dames de Chamblas ne comparaitront pas ; jusqu'au dernier moment on laissait circuler le bruit de leur comparution inattendue. Me Vincent Saint-Bonnet les avait vivement engagées à le faire.

A cette seule condition il avait consenti à leur prêter l'appui de son talent et de sa puissante considération. Des visites, assure-t-on, ont été faites dans plusieurs maisons de la ville de Lyon, où ces dames résident, d't-on, encore en ce moment ; elles n'ont amené aucun résultat. On ne dit pas si ces recherches ont été faites dans les nombreux couvens de la ville et des environs.

Besson amené sur le banc paraît plus abattu qu'à l'ordinaire ; deux remises successives ont dû nécessairement ajouter aux angoisses de sa position. Il entre la tête baissée, et s'appuie en marchant sur des objets placés à sa portée.

Bérard, le matelasier, paraît inquiet. Il pousse de gros soupirs et lève ses yeux au ciel. Arzac est toujours le même, aussi animé, aussi pleine de vivacité, prenant toujours un même part à tout ce qui l'entoure, et dont il cherche à ne rien perdre.

Jacques-Bernard ne sort pas de sa constante apathie.

La parole est à M. Lachaux pour terminer sa réplique, dans laquelle il s'attache à reproduire et grouper tous les faits qui peuvent ébranler les convictions qui se seraient formées contre son client. Il termine en ces termes sa plaidoirie.

J'ai fini ; ma voix s'épuise, je sens mes forces défaillir, et cependant je ne voudrais pas vous quitter.

C'est que cette dernière parole que l'avocat dit au jury a quelque chose de si solennel, de si saisissant et de si terrible, que je ne puis me résoudre à la prononcer. Je vais me taire, et vous allez juger. Ne comprenez-vous pas que dans cette existence commune qui s'est établie entre le défenseur et l'accusé depuis dix jours, il est arrivé que votre verdict n'atteindrait pas l'accusé seul, et que s'il était affirmatif, mes forces n'y souffriraient pas, mon désespoir serait accablant. Ne comprenez-vous pas qu'au fond de ma conscience se trouve aussi le reproche de n'avoir pas suffisamment accompli mon devoir, d'avoir oublié quelque chose qui pût être utile au salut de l'accusé ?

Ah ! messieurs, je prie Dieu dans ce moment grand et solennel qu'il vous inspire la vérité de l'innocence de Jacques Besson ; je prie Dieu qu'il vous révèle les mystères de ce sombre drame, et vous apprenne que vous devez rendre à cet homme la liberté.

Je m'arrête ; votre conscience m'a attendu, votre intelligence m'a suivi ; vous connaissez la cause, ma voix va se taire ; mais mon cœur, mon espérance vous suivront toujours.

M. le président. — Accusé Besson, avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense ?

Besson se levant et s'avancant jusqu'aux pieds de la cour. — Non, monsieur le président.

M. le président Josseland résume les débats avec une remarquable clarté, en les dépouillant de tout ce qu'ils ont d'étranger à l'accusation.

A une heure, le jury entre dans la chambre de ses délibérations.

Les questions qui lui sont posées sont ainsi conçues :

" Jacques Besson est-il coupable d'avoir dans la nuit du 1er septembre 1840, commis avec préméditation et guet-a-pens un homicide volontaire sur la personne de Louis Villehardin de Marcellange ?

" Jacques Besson est-il coupable d'avoir, par dons, machinations ou promesses, excité l'auteur ou les auteurs dudit assassinat à le commettre, et s'est-il ainsi rendu complice d'assassinat ?

Pendant la délibération du jury, une vive agitation règne dans l'auditoire. M. le greffier fait à haute voix l'appel des témoins qui se présentent en foule pour recevoir leurs actes. A peine la plupart l'ont-ils reçu qu'on les voit quitter par bande le palais de Justice sans plus s'inquiéter du résultat d'une affaire qui, pour la troisième fois, les tient depuis près d'un mois éloignés de leurs montagnes.

Après une heure de délibérations, les jurés rentrent en séance. Pendant qu'ils se placent, tous les regards s'attachent sur eux pour deviner le secret de leur verdict. Une anxiété profonde s'empare de l'auditoire, un silence solennel domine cette assemblée tout à l'heure si tumultueuse.

Enfin, M. le président des assises prie M. le chef du jury de faire connaître sa réponse aux questions posées.

M. le chef du jury s'exprime ainsi :

" Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est :

" Sur la première question l'accusé est-il coupable d'avoir, dans la soirée du 1er septembre 1840, commis un homicide volontaire sur la personne de M. Villehardin de Marcellange, dans son château de Chamblas ?

" Oui, à la majorité.

" Sur la circonstance de préméditation et de guet-apens,

" Oui, à la majorité.

(La déclaration du jury est muette sur les circonstances atténuantes.)

Me Bac. — C'est la mort !

Besson est amené.

Arsac et Bernard sont lassés dans la salle des condamnés.

Besson est pâle et presque inanimé ; le plus profond silence règne dans l'assemblée.

Lecture est donnée à l'accusé de la déclaration du jury. Besson ne fait pas entendre une seule parole.

M. le procureur-général requiert la peine de mort. Il conclut dans l'intérêt de la société et de l'exemple à ce que l'exécution de Jacques Besson ait lieu sur la place publique du Puy.

M. le président. — Accusé, avez-vous quelque chose à dire sur l'application de la peine ?

Besson se tait, penche sa figure sur ses mains, et pleure.

Me Lachaux est absent. Après la lecture de la déclaration du jury il a quitté promptement la salle.

Pendant que la cour s'est retirée dans la chambre du conseil pour délibérer sur l'application de la peine, tous les regards sont fixés sur Besson. Le condamné ne fait pas un mouvement ; sa tête est penchée sur sa main gauche ; il paraît abîmé dans les plus terribles angoisses.

La cour rentre, le silence régné dans toute l'assemblée.

M. le président prononce l'arrêt du mort.

L'arrêt sera exécuté sur la place publique du Puy.

Pendant les lugubres formalités de la prononciation de l'arrêt, le matelassier Bérard a paru frappé d'une morne stupeur. Il en sort à peine lorsqu'il entend M. le président ordonner que la surveillance dont il a été l'objet va cesser à l'instant même.

Besson est emmené par les gendarmes, il peut à peine se soutenir. L'un d'eux soutient sa marche presque défaillante. Arrivé dans la salle d'attente, il semble reprendre un peu de courage. Sa main droite frappe violemment son front, et on l'entend dire: "Tout ce qu'a dit mon défenseur est pourtant bien la vérité." (Commerce.)

MOUVEMENT DU PORT

DE MONTEVIDEO.

Arrivées du 1 avril

Baltimore 14 janvier, brick américain *Helen M Lord*, 268 t. cap. J. Wouchimen à Southgate et Ca.
Iles Malouines 21 mars, brick de guerre anglais *Phelomela*.

En partance.

Valparaiso brick français *Alfred*.

Buenos Ayres trois mats français *Deux amis vrais*.

Gènes brick sard *Eden*.

Angleterre brick de guerre anglais *Patriaige*.

AVIS DIVERS.

AVIS. Les personnes qui ont des billards trouveront un superbe tapis neuf, des queues et tout ce qui peut servir pour un billard, à un prix très modéré. S'adresser au bureau du Journal.

Me-sieurs les capitaines de navires qui désirent acheter une quantité de mules, peuvent s'adresser à Mr. Michel Oyenard, près le marché: à midi, on est sûr de le trouver chez lui.

AVIS.

Institution de Demoiselles, dirigée par Mlle Fabreguettes, rue Saint-Louis, n° 56.

Cette institution qui va s'ouvrir, recevra des externes, des demi-pensionnaires et pensionnaires, espagnoles et françaises.

L'enseignement qui sera démontré aux enfants d'une manière simple et agréable, comprendra la langue française, l'arithmétique, la géographie, les devoirs de la religion et en un mot tout ce qui concerne l'éducation d'une demoiselle.

La directrice, pleine de soins pour ces élèves, représentera pour les enfants une mère désireuse de corriger leurs défauts et de dresser leur esprit, et ne négligera rien non plus pour leur instruction.

Le prix de la pension se réglera avec les parents, de manière à être tout à fait à la portée de tous; au taux le plus modéré.

P. S. Les personnes qui désireront prendre des leçons particulières de français, pourront se rendre au domicile, l'institutrice où un cours sera ouvert à cet objet, de midi à deux heures, et le soir de six à neuf.

AVIS INTERESSANT.

Un français, fabricant de matelas, nouvellement arrivé dans cette capitale, a l'honneur d'exposer qu'il arrange les vieux matelas et met comme neuf, leur autant la poussière et d'autres saletés qu'ils peuvent contenir, soit chez les intéressés, ou chez lui, en lui fournissant ce qui lui est nécessaire, à 16 réaux chaque; les instrumens pour confectonner sont de nouvelle méthode, qu'ils ne laissant rien à désirer; également des matelas neufs, de laine supérieure, pesant 2, 3 et 4 arrobes, au prix de 60, 74 et 88 réaux chaque; ces qualités de matelas donnent un tiers du profit, plus que ceux qui se fabriquent dans le pays; S'il y a quelqu'un quidésire, à l'agence de servidumbre, dans la maison neuve de Don Juan-Maria Perez, avant d'arriver au marché, on trouvera avec qui traiter.

ENROLEMENT.

Les individus qui voudraient entrer dans le corps de l'artillerie de place peuvent se présenter chez M. Joachim BERNARD, rue St. Louis no. 51, où à son établissement de las Bovedas: ils recevront une prime de seize patacons et prendront connaissance des avantages qui leur sont offerts.

VENTA DE MUEBLES USADOS.

¡A las familias pobres!

En la calle que corre de norte a sur, 2ª de la ciudad nueva, frente a la botica del Leon de Oro, al lado de la panaderia de Costa, se venden especie de muebles usados por muy bajo precio; teniendose solo en vista de hacerse de ellos.

VENTE DE MEUBLES,

Favorable aux familles pauvres; on les trouvera à un prix très modéré et de tous genres, dans le 2me rue de la nouvelle ville qui va du nord au sud, vis-à-vis la pharmacie du Lion d'Or, auprès de la boulangerie de Costa.

Se vende esta imprenta, la que esta en estado de desempeñar cualquier trabajo que se encargue. Se dara con equidad, y a plazos cómodos. Ocurrase a su administrador en la misma imprenta, ó en casa de la Señora de Lira, frente al Leon de Oro.

ON VEND

L'imprimerie orientale qui peut exécuter tous les travaux qui lui seront confiés, à un prix raisonnable et aux termes les plus commodes. — S'adresser à l'administrateur à l'imprimerie n° 6 ou chez Mme de Lira, vis-à-vis la pharmacie du Lion d'Or.

UNE NOURRICE

Jeune, saine et robuste et de lait abondant qui nourrit depuis peu se trouvera rue Saint-Gabriel, confiserie de la patrie.

Le Rapport de la Commission se vend à l'imprimerie du Patriote.

AMA DE LECHE.

Hay una muy abundante y joven, recién parida; el que guste puede ocurrir a la calle de San Gabriel, en la Confiteria de la Patria darán razon.

On trouvera chez M. Etourneau, à la Ville de Paris, rue de St.-François, des Calendriers français, pour les bureaux.

AU CAFE DE LA MARINE, en face du Môle, du côté du sud. Sous le double rapport de la propriété et de l'exactitude du service, cet établissement qui vient de s'ouvrir ne laisse rien à désirer.

AVIS. Rue St.-Joaquin dite des pêcheurs, No. — une porte plus haut que Mme Himonet. On trouvera une grande quantité de pommes de terre de première qualité et nouvellement débarquées, à un prix très modéré.

Les consignataires du trois mats le *Turenne*, préviennent les respectifs receveurs des marchandises, de bien vouloir les retirer dudit navire, afin qu'il puisse se continuer son voyage à Buenos-Ayres, les 8 jours que le capitaine a accordé pour les décharger selon les connaissements finiront le 23 courant. Les mêmes préviennent les personnes venues de passage, qui n'en ont pas réglé le montant de le faire de suite, s'entendant avec le capitaine Larche ou avec leurs consignataires MM. Zumermann et Tressera rue San-Benito.

Le capitaine du trois-mats barquo français, *Ducoedic* prie messieurs les passagers qu'il a amené de Valparaiso de vouloir bien passer chez M. Duplessis, consignataire, rue San-Benito 30, pour régler le paiement de leur passage.

A VENDRE OU A LOUER

Le restaurant sis rue San-Carlos en face le pavillon français. On cède la clef sans rétribution. L'acheteur n'aura à payer que les améliorations faites dans l'établissement par le propriétaire actuel. S'adresser au dit établissement.

A LOUER. — Un restaurant muni de tout le mobilier et des ustensiles nécessaires, ayant belle clientèle et très avantageusement situé. S'adresser au bureau du *Patriote*, rue St. Jean, n.º 39.

NOURRICE.

On en trouvera une jeune, saine et robuste, accouchée il y a environ cinq mois, chez Mr. Jean GARAT, au Restaurant vis à vis du *Lion d'Or*.

AMA DE LECHE.

Se encontrará una, joven, sana y robusta, parida desde cinco meses, en la fouda de D. Juan GARAT, en la calle grande del mercado, frente a la botica del *Leon de Oro*.

Une personne qui a servi pendant longues années dans les premières maisons de cette ville en qualité de maître d'hôtel offre ses services à ceux qui voudront bien l'employer.

S'adresser au bureau du journal

La société qui a existé entre MM. Guillaume Lelièvre et André Micoud est dès aujourd'hui dissoute à l'amiable: l'actif et le passif restent à la charge du premier. Cette publication aura lieu pendant trois jours.

Le sieur Ancelet, natif de Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise, qui doit habiter le pays depuis plusieurs années, est invité de passer au magasin de M. Monet pour avoir connaissance des informations que lui adresse sa famille. MONET.

Le sieur Leceste, de Montreuil (Seine), est invité à se procurer passage à bord d'un navire le plus prompt à partir. M. Monet est chargé par sa famille de satisfaire son passage. MONET.

PORTRAITS A L'ESTOMPE.

Pour les portraits de face 6 patacons.

Pour ceux de profil 4 " "

S'adresser rue de los Pescadores, no. 84, maison de M. Gourouilhou, à droite dans la cour.

AVIS AU COMMERCE.

MM. DENIS ET ARMAND ont l'honneur de prévenir le public que la vente qui leur a été faite par M. CRAMPET, de la peluqueria située rue San Joaquin, est de suite par l'opposition des créanciers, et par conséquent les lettres qui avaient été souscrites par les acheteurs et acceptées par M. Labastie comme caution, seront nulles: devant M. CRAMPET les remettre pour ne pouvoir réviser la vente de ladite peluqueria.

Navires en Charge.

Para Valparayso y Guayaquil. — Saldrá precisamente en todo el presente mes, el superior Bergantin español MERCED, clavado y forrado en cobre; admite carga y pasajeros para lo que tiene excelentes comodidades, y ofrece un buen trato. O úrrase para tratar a los SS. Zumaran y Tressera calle de San Benito.

POUR VALPARAISO.

Le beau trois mats barquo l'*Alfred*, de première marche et de première classe, doublé et cloué en cuivre, mettra à la voile, sous le commandement du capitaine Dubotrand, pour ladite destination, du 15 au 20 de ce mois. Il peut recevoir du chargement et quelques passagers, qui trouveront toutes les commodités désirables dans une chambre élégante et spacieuse. Le meilleur traitement leur sera garanti.

S'adresser au consignataire Paul Duplessis, calle San Benito, n° 125.

En charge pour Rio-Janeiro, touchant à Ste.-Catherine. L'imposant brick *Indien* de Rouen, reconnu généralement partout où il a paru d'une marche supérieure, commandé par le capitaine Fremont, partira pour lesdites destination incessamment il prendra du fret et des passagers qui trouveront sur son navire toutes les commodités confortables que l'on peut désirer en mer, on peut s'adresser pour traiter du fret et passagers, 1.º à M. Mainez, courtier maritime, ou à M. le capitaine Louis G. Fremont à son bord et chez M. Escher, consignataire.

COURRIERS.

Pour Canelones, San José, Colla, Durazno, Soriano, Mercedes, Sandú, Florida, San Salvador el Salto, sortent les 1, 8, 16, et 24 de chaque mois.
Pour Maldonado, Minas, San Carlos, et Rocha le 1 et 16; pour le Cerro-Largo, le 7 et 22.

Le Gérant Jh. REYNAUD.

Imprimerie Orientale, dirigée par Jh. REYNAUD.